ID : 029-212902357-20251021-235\_362\_25-AR



ARRETE N°362/25

# Arrêté portant modification de délégation de fonctions à Monsieur Larry REA – 4ème adjoint

Le maire de la commune de Le Relecq-Kerhuon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

Vu la délibération 235-D23-20 du 3 juillet 2020 fixant à 9 le nombre des adjoints,

Vu la délibération 235-D75-25 du 16 octobre 2025 portant élection des 8ème et 9ème adjoints, Vu l'arrêté n°393/20 portant délégation de fonctions à Monsieur Larry REA, 5ème adjoint, Vu l'arrêté n°401/20 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick PERON – conseiller municipal, abrogé par l'arrêté 360/25 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrick PERON – 8ème adjoint,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une modification de délégation de fonction du maire au bénéfice du 4ème adjoint.

#### Article 1 - OFFICIER D'ETAT CIVIL

En application de l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Monsieur Larry REA, 4ème adjoint, assurera les fonctions d'état civil.

## Article 2 - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

A compter du 22 octobre 2025, la délégation de fonction est donnée à Monsieur Larry REA, 4ème adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

### **Urbanisme:**

- Actes relatifs à l'occupation des sols: PC/PD/DP/Lotissement/Permis d'aménager/Clôtures/Demande de pièces complémentaires aux pétitionnaires – notification des prorogations d'instruction
- PLU: révision, modification, suivi,
- Ouverture à l'urbanisation des zones AU,
- Politique d'accès au logement (PLH) et opérations de renouvellement urbain en lien avec l'EPCI,
- Enquêtes publiques,
- Relations avec les promoteurs immobiliers,
- Relations avec l'architecte consultant de Brest métropole,
- Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner,

Envoyé en préfecture le 21/10/2025 Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID: 029-212902357-20251021-235\_362\_25-AR

- Affaires foncières,
- Publicité et affichage au nom de l'Etat,
- Réglementation et autorisations liées aux enseignes et pré-enseignes,
- Participation aux commissions de sécurité et d'accessibilité liées aux autorisations d'urbanisme.

A ce titre, il signera de manière générale et permanente les actes, arrêtés, correspondances entrant dans le cadre de sa délégation.

En outre, Monsieur Larry REA remplace le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et a, dès lors, compétence pour signer tous les actes, arrêtés, correspondances de quelle que nature que ce soit, de manière générale et permanente.

#### Article 3 - RESPONSABILITE ET SURVEILLANCE

La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire de toutes les décisions et actes signés à ce titre.

La délégation qui précède ne fait pas obstacle au Maire d'accomplir, personnellement, tout acte entrant dans les attributions auxquelles elle se rapporte.

#### **Article 4 - ABROGATION**

A compter de sa prise d'effet, le présent arrêté abroge l'arrêté 393/20 portant délégation de fonctions à Monsieur Larry REA – 5<sup>ème</sup> adjoint.

#### Article 5 - EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité
- Publié au recueil des actes administratifs de la Ville
- Notifié au délégataire

#### Ampliation sera transmise au:

- Service financier de la collectivité
- Procureur de la République

Envoyé en préfecture le 21/10/2025 Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID: 029-212902357-20251021-235\_362\_25-AR

#### Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le: 22 octobre 2025

Signature:

Fait au Relecq-Kerhuon, le 21/10/2025

Le Maire,

Laurent PÉRON